

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 1<sup>er</sup> mai 2017 à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Marielle Duhème, Rémi Robidoux et Florent Ricard formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Est absent : le conseiller Paul André Ricard (absence non-motivée)

Le siège no. 6 est vacant.

---

**Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum**

Le quorum est constaté.

**17-05-01-4361 Il est proposé par madame Marielle Duhème  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité:**

**Que** le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 1<sup>er</sup> mai 2017 à 19 h 05.

Adopté

**Séance ordinaire du lundi 1<sup>er</sup> mai 2017, à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.**

**ORDRE DU JOUR**

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
  - 1. Rapport sur la situation financière au 30 avril 2017;
  - 2. Dépôt de la liste des dépenses autorisées en avril 2017;
  - 3. Rapport sur la situation financière Investissement au 30 avril 2017;
- D) Période d'information du maire;
  - 
  -
- E) Période de questions du public;

**10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**10.1** Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017;

**10.2** Procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 avril 2017;

## **20. – CONTRATS & ENTENTES**

- 20.1** Autorisation - Contrat pour les services professionnels en architecture pour le projet de construction d'un garage municipal;
- 20.2** Autorisation –Acquisition du lot 5 086 410 situé sur la rue F.-Cleyn;
- 20.3** Autorisation d'un contrat de services des activités estivales avec Les Évènements Droit au But;
- 20.4** Autorisation d'un contrat de services des activités hivernales avec Les Évènements Droit au But;

## **30. – ADMINISTRATION & FINANCES**

- 30.1** Demande de contribution financière –Festival Équestre de Godmanchester;
- 30.2** Demande de contribution financière - Club Optimiste de Huntingdon;
- 30.3** Demande de contribution financière - Association des amis et amies de la langue française - Activités de la Saint-Jean-Baptiste;
- 30.4** Autorisation – Dépenses relatives à la Fête du 150<sup>e</sup> du Canada ;
- 30.5** Autorisation – Représentant de la Ville de Huntingdon auprès de Revenu Québec ;
- 30.6** Autorisation – Ouverture d'un groupe Fondation-CSN ;
- 30.7** Demande de contribution financière– Stéphane Billette (Grand Défi Pierre Lavoie);

## **40 – RÉGLEMENTATION**

- 40.1** Approbation –Politique de gestion des réseaux sociaux;

## **50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL**

## **60. –VARIA**

- 60.1** Appui à la municipalité d'Elgin – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;

## **70. –RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS**

- 70.1** Monsieur Denis St-Cyr:
- 70.2** Monsieur Rémi Robidoux:
- 70.3** Madame Marielle Duhème:
- 70.4** Monsieur Florent Ricard:
- 70.5** Monsieur Paul-André Ricard:

Levée de la séance

### **Adoption de l'ordre du jour**

17-05-01-4362

**Il est proposé par madame Marielle Duhème  
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr  
Et résolu à l'unanimité:**

**D'adopter** l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 1<sup>er</sup> mai 2017 tel que présenté et avec dispense de lecture, en y apportant la modification suivante, à savoir :

Le sujet suivant est ajouté :

40.2 – Demande de dérogation mineure - 132, rue Cunningham.

Adopté

### **ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS**

#### **Rapport sur la situation financière au 30 avril 2017**

La trésorière dépose l'état de la situation financière de la Ville de Huntingdon au 30 avril 2017.

#### **Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 30 avril 2017**

##### **Comptes à payer –Avril 2017**

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées au 30 avril 2017.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

---

*Johanne Hébert, trésorière*

#### **Rapport sur la situation financière Investissement au 30 avril 2017**

##### **Dépenses d'investissement – Avril 2017**

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées Investissement pour le mois d'avril 2017.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

---

**Johanne Hébert, trésorière**

### **Période d'information du maire**

- Le 25 avril 2017, le gouvernement du Québec a souligné le dévouement et l'engagement hors du commun de 40 lauréats, lors de la cérémonie officielle du prix Hommage bénévolat-Québec. La Ville de Huntingdon comptait l'une de ses citoyennes parmi ces lauréats, madame Betty Riel. Celle-ci a reçu une statuette de la part du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. François Blais. Le maire et le conseiller Denis St-Cyr ont assisté à la cérémonie.

### **Période de questions du public**

*Les principales questions se résument ainsi :*

Mme Andrea Geary : Elle demande si le dossier des Gâteries Jakers avance.

## **10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

### **Adoption des procès-verbaux**

#### **Séance ordinaire du 3 avril 2017**

**Considérant** que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 3 avril 2017 ;

**Considérant** la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

**17-05-01-4363**

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 3 avril 2017 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

#### **Séance extraordinaire du 4 avril 2017**

**Considérant** que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 4 avril 2017 ;

**Considérant** la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

17-05-01-4364

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard  
Appuyé par madame Marielle Duhème  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 4 avril 2017 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

## **20. CONTRATS**

### **Contrat pour les services professionnels en architecture pour le projet de construction d'un garage municipal**

**Considérant** le projet de construction d'un garage municipal;

**Considérant** qu'une demande de soumissions publiques pour les services professionnels en architecture a été initiée et publiée au système électronique d'appel d'offres (SEAO) (Projet TP-2017-01), conformément à la *Loi sur les cités et villes* ;

**Considérant que** la Ville de Huntingdon a fait le choix de procéder par système de pondération et d'évaluation des offres et d'adjuger le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage ;

**Considérant** les critères utilisés par le Comité de sélection pour évaluer les offres, ainsi que la méthode de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

**Considérant que** quatre (4) soumissions ont été déposées et analysées et que deux (2) soumissions conformes ont atteint le pointage minimal requis de 70 points pour les critères de qualité et ont fait l'objet du calcul établissant le pointage final du rapport «qualité/prix» ;

**Considérant** les résultats obtenus, lesquelles se lisent comme suit :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montants Incluant les taxes</b>	<b>Pointage final</b>	<b>Rang</b>
Massicotte Dignard Taillefer Patenaude, atelier d'architecture Inc.	95 429,25 \$	13.41	1
J. Dagenais architecte + associés Inc.	103 477,50 \$	13.38	2
Nadeau, Nadeau, Blondin, architecte	Non qualifié < 70 points	s/o	s/o
Firme Pierre Daoust, architecte	Non qualifié < 70 points	s/o	s/o

17-05-01-4365

**Il est proposé par madame Marielle Duhème  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité:**

**Que** la Ville de Huntingdon octroie le contrat à l'entreprise ayant obtenu le meilleur pointage du rapport «qualité/prix» , soit Massicotte Dignard Taillefer Patenaude atelier d'architecture Inc., pour les services professionnels en architecture pour le projet de construction d'un garage municipal pour la somme de 95 429,25 \$ incluant les taxes, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres TP-2007-01.

**Que** l'octroi du contrat soit conditionnel à la réception de la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du Programme PIQM- Projets d'infrastructures à vocation municipale et communautaire (Volet 5 – Réfection et construction des infrastructures municipales).

**Que** le tout soit financé, selon les crédits disponibles, à même un règlement d'emprunt à venir, le tout conditionnel à l'acceptation de ce règlement par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

**Que** le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, le contrat pour les services professionnels en architecture (Projet TP-2017-01).

Adopté

#### **Acquisition du lot 5 086 410 situé sur la rue F.-Cleyn**

**Considérant que** la Ville de Huntingdon a présenté une demande d'aide financière dans le cadre du Programme PIQM- Projets d'infrastructures à vocation municipale et communautaire (Volet 5 – Réfection et construction des infrastructures municipales) pour la construction d'un garage municipal;

**Considérant que** l'une des conditions prévues dans le cadre de ce programme est que la municipalité doit être propriétaire du terrain où elle entend réaliser la construction de son projet;

**Considérant que** la promesse d'achat présentée au vendeur par la Ville a été acceptée pour l'acquisition du lot 5 086 410 situé sur la rue F.-Cleyn d'une superficie approximative de 10 313.4 m<sup>2</sup> , pour un montant de 85 000 \$ ;

**17-05-01-4366**

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le Conseil municipal autorise le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau à signer l'acte d'achat pour l'acquisition du lot 5 086 410 situé sur la rue F.-Cleyn.

**Que** la dépense d'un montant de 85 000 \$ soit financée à même le surplus non affecté.

Adopté

**Autorisation d'un contrat de services des activités estivales avec Les Évènements Droit au But**

**Considérant que** la Ville de Huntingdon souhaite offrir à ses citoyens des activités récréatives estivales sur son territoire;

**Considérant que** la compagnie Les Évènements Droit au But Inc, par l'intermédiaire de son représentant, monsieur Samuel Julien, bénéficie d'une expérience considérable dans ce domaine;

**Considérant que** monsieur Julien a démontré son expertise et savoir-faire à titre de responsable des activités récréatives de la Ville de Huntingdon depuis maintenant cinq ans;

**Considérant que** le mandat comprend la gestion et coordination des activités estivales suivantes :

- Camp de jour
- Piscine
- Soccer

**Considérant** les discussions intervenues entre les parties.

**17-05-01-4367**

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par madame Marielle Duhème  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil autorise le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'entente de service des activités récréatives estivales au montant annuel de 17 577.98 \$, plus les taxes applicables, suivant les termes et conditions inscrits au contrat.

**Que** la dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet.

Adopté

**Autorisation d'un contrat de services des activités hivernales avec Les Évènements Droit au But**

**Considérant que** la Ville de Huntingdon souhaite offrir à ses citoyens des activités récréatives hivernales sur son territoire;

**Considérant que** la compagnie Les Évènements Droit au But Inc, par l'intermédiaire de son représentant, monsieur Samuel Julien, bénéficie d'une expérience considérable dans ce domaine;

**Considérant que** monsieur Julien a démontré son expertise et savoir-faire à titre de responsable des activités récréatives de la Ville de Huntingdon depuis maintenant cinq ans

**Considérant** les discussions intervenues entre les parties.

**17-05-01-4368**

**Il est proposé par madame Marielle Duhème  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil autorise le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'entente de service des activités récréatives hivernales au montant annuel de 7 910.09 \$, plus les taxes applicables, suivant les termes et conditions inscrits au contrat;

**Que** la dépense soit financée à même le budget 2017 prévu à cet effet.

Adopté

### **30. ADMINISTRATION & FINANCES**

#### **Demande de contribution – Festival Équestre de Godmanchester**

*La conseillère Marielle Duhème déclare être en situation de conflit d'intérêts étant donné que son frère est l'organisateur du Festival Équestre de Godmanchester et se retire de son siège pour toute la durée des délibérations et du vote relatifs à la présente question.*

**Considérant que** le Festival Équestre de Godmanchester demande une contribution financière pour sa 7<sup>e</sup> édition du festival qui aura lieu du 28 au 30 juillet 2017;

**17-05-01-4369**

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal autorise une contribution financière au montant de 250 \$ au Festival Équestre de Godmanchester pour les activités de leur festival.

Adopté

#### **Demande de contribution financière : Club Optimiste de Huntingdon**

**Considérant que** le Club Optimiste de Huntingdon tiendra son tournoi de golf le 11 juin 2017 afin d'amasser des fonds pour venir en aide au Hockey mineur et au Patinage artistique de Huntingdon ainsi qu'à l'organisme Une Affaire de Famille;

**17-05-01-4370**

**Il est proposé par madame Marielle Duhème  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**De verser** une contribution financière de 100 \$ au Club Optimiste de Huntingdon pour l'aide aux enfants.

**Que** la Ville procède à l'achat de deux (2) billets pour le souper seulement du tournoi de golf.

Adopté

#### **Demande de contribution financière : Association des amis et amis de la langue française - Activités de la Saint-Jean-Baptiste**



**Considérant que** l'Association des amis et ami(es) de la langue française demande une aide financière à la Ville pour le financement d'activités de la fête nationale de la St-Jean-Baptiste 2017;

**17-05-01-4371**

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**De verser** une contribution financière de 800 \$ à l'Association des amis et amies de la langue française pour le financement de leurs activités qui auront lieu dans le parc Prince Arthur lors de la fête nationale de la Saint-Jean-Baptiste du 24 juin 2017.

Adopté

**Autorisation de dépenses – Fête du 150<sup>e</sup> du Canada**

**Considérant que** la Ville de Huntingdon désire convier les citoyens à des festivités pour marquer le 150<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération et célébrer la fête du Canada en collaboration avec les municipalités avoisinantes;

**Considérant que** l'organisation de cet événement génère des dépenses et des déboursés lesquels seront majoritairement financés par les revenus récoltés lors de l'évènement;

**17-05-01-4372**

**Il est proposé par madame Marielle Duhème  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**D'autoriser** la trésorière à effectuer les déboursés requis pour le paiement des factures relatives à la Fête du 150<sup>e</sup> du Canada;

**Que** le Conseil municipal demande qu'un rapport des revenus et dépenses soit déposé au Conseil municipal après l'évènement;

**Que** les dépenses soient financées à même le budget prévu à cet effet au poste budgétaire 02-701-63-447 et des revenus générés lors de l'évènement.

Adopté

**Autorisation de représenter la Ville de Huntingdon auprès de Revenu Québec**

**Considérant que** les conditions d'utilisation de clicSÉCUR – Entreprises ont été mises à jour afin de préciser les conditions du service à l'égard de l'utilisation et de la communication, par les ministères et organismes gouvernementaux participants, des renseignements relatifs aux entreprises.

**Considérant que** Revenu Québec demande que la Ville de Huntingdon transmette une résolution attestant que la trésorière peut agir au nom et pour le compte de la municipalité pour tous dossiers et fichiers de Revenu Québec.

17-05-01-4373

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr  
Et résolu à l'unanimité :**

Nom de famille et prénom : **HÉBERT**, Johanne

Fonction ou occupation : Trésorière

Trois derniers chiffres du NAS :

**Que** Johanne Hébert, trésorière soit autorisé à :

- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- effectuer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon accepte que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

Adopté

#### **Autorisation – Ouverture d'un Groupe Fondation - CSN**

**Considérant que** Fondation-CSN est un fonds de travailleurs dont l'épargne recueillie permet de créer et de maintenir des emplois en investissant dans les entreprises du Québec dans une perspective de développement durable;

**Considérant que** la Ville de Huntingdon est favorable à aider les employés à épargner en leur donnant accès à une épargne retraite avantageuse en milieu de travail;

**Considérant que** les employés participants bénéficieront d'un crédit d'impôt de 35 % (20% au provincial et 15% au fédéral) en plus des déductions REER variant entre 28% et 53 %;

**Considérant que** l'implication de la municipalité se limitera à effectuer les prélèvements de cotisations salariales des employés sur chaque paie et à effectuer les versements mensuels de cotisations;

**Considérant que** les frais d'adhésion à Fondation sont de 25 \$ par adhérent payable une seule fois à vie;

17-05-01-4374

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le Conseil municipal autorise l'ouverture d'un Groupe Fondation et qu'à cette fin, il nomme madame Johanne Hébert, trésorière à titre de responsable du groupe et madame Nancy Westerman, à titre de responsable des remises.

**Que** le Conseil municipal autorise le paiement des frais d'adhésion de 25 \$ pour chaque nouveau adhérent.

Adopté

**Demande de contribution – Stéphane Billette (Grand Défi Pierre Lavoie)**

**Considérant que** les 15, 16, 17 et 18 juin prochains, le député, Monsieur Stéphane Billette, participera pour une 5<sup>e</sup> année au 1 000 Km en 60 heures du Grand Défi Pierre Lavoie;

**Considérant que** les fonds amassés serviront à soutenir l'activité physique chez les jeunes du comté;

17-05-01-4375

**Il est proposé par madame Marielle Duhème  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**De verser** une contribution financière de 100 \$ à monsieur Stéphane Billette membre de l'équipe de l'Assemblée nationale dans le cadre du Grand Défi Pierre Lavoie.

Adopté

#### **40. RÉGLEMENTATION**

**Adoption de la Politique de gestion des réseaux sociaux**

**Considérant que** le Plan de communication de la Ville de Huntingdon prévoit l'utilisation des réseaux sociaux (page Facebook) afin de faciliter les échanges avec les citoyens;

**Considérant qu'**il y a lieu d'adopter une politique de gestion visant à encadrer et baliser les communications sur les réseaux sociaux de la Ville de Huntingdon afin qu'elles demeurent pertinentes et respectueuses;

**Considérant que** cette politique s'adresse aux gestionnaires de communauté de la Ville, aux employés, aux élus et aux internautes.

17-05-01-4376

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le Conseil municipal adopte la Politique de gestion des réseaux sociaux de la Ville de Huntingdon.

Adopté

**Demande de dérogation mineure - 132, rue Cunningham**

**Considérant qu'**une demande de dérogation mineure visant à régulariser l'implantation dérogatoire du bâtiment a été déposée pour la propriété du 132, rue Cunningham, connue sous le numéro de lot 3 229 901;

**Considérant que** ladite dérogation mineure aura pour effet de régulariser l'implantation dérogatoire du bâtiment en ce qui a trait à la marge de recul avant du bâtiment, face à la rue Poirier, qui est de 6 mètres au lieu de 7.50 mètres minimum tel que prescrit au règlement de zonage numéro 512, soit 1.5 mètre dérogatoire ;

**Considérant** les dispositions du règlement no. 783-2009 de la Ville de Huntingdon sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme ;

17-05-01-4377

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par madame Marielle Duhème  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** la Ville de Huntingdon accorde la dérogation mineure visant à régulariser l'implantation dérogatoire de la bâtisse sise au 132, rue Cunningham, connue sous le numéro de lot 3 229 901.

Adopté

**50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL**

**60. VARIA**

**Appui à la municipalité d'Elgin – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**

**Considérant** la résolution suivante transmise par la municipalité d'Elgin :

*Résolution No. 2017-04-02*

*DEMANDE D'APPUI – PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL) – DÉPENSES POUR L'ENTRETIEN HIVERNAL*

*Attendu que le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) a été mis sur pied à la suite d'une décision*

*gouvernementale visant à rétrocéder, le 1<sup>er</sup> avril 1993, la gestion du réseau routier local aux municipalités;*

*Attendu que le volet principal du PAERRL vise à maintenir la fonctionnalité de routes locales de niveaux 1 et 2 transférées ainsi que de routes locales de même niveau gérées par les municipalités avant le 1<sup>er</sup> avril 1993;*

*Attendu que les compensations distribuées aux municipalités visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes;*

*Attendu que les seuls frais encourus reconnus comme admissibles sont :*

*Les dépenses de fonctionnement, soit l'entretien des systèmes suivants :*

- sécurité*
- chaussée*
- drainage*
- abords de route*

*Les dépenses d'investissement dont l'usage est destiné de façon prépondérante à l'entretien des routes, c'est-à-dire :*

*-achat de véhicules (camionnettes, camions, véhicules utilitaires, etc.)*

*Achat de machinerie (tracteurs, appareils, machine, etc.).*

*Attendu que depuis 2016, toute dépense liée à l'entretien d'hiver des routes locales de niveau 1 et 2 n'est plus admissible au PAERRL;*

*Attendu que le volet principal du PAERRL devrait être conçu afin de permettre aux municipalités visées de s'acquitter adéquatement de leurs responsabilités en matière d'entretien estival et hivernal des routes locales de niveaux 1 et 2;*

*Attendu que les dépenses liées à l'entretien hivernal représentent une très grande partie des budgets municipaux et qu'elles devraient être incluses dans les dépenses de fonctionnement ainsi que dans les dépenses d'investissement du PAERRL ;*

*En conséquence, il est proposé par le conseiller James Gaw, appuyé par le conseiller Donald Bergevin et résolu à l'unanimité, la mairesse ne vote pas;*

*Que la municipalité d'Elgin demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et l'Électrification des transports du Québec de revoir sa décision et de ne pas exclure les dépenses liées à l'entretien d'hiver de la reddition de comptes du PAERRL.*

*De transmettre copie de la présente résolution à toutes les municipalités et MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ainsi qu'au député Stéphane Billette pour appui.*

*Adoptée*

17-05-01-4378

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par madame Marielle Duhème  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** la Ville de Huntingdon accorde son appui à la municipalité d'Elgin dans ses démarches auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec de revoir sa décision et de ne pas exclure les dépenses liées à l'entretien d'hiver de la reddition de comptes du PAERRL.

Adopté

## **70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS**

**M. Denis St-Cyr :** Des citoyens et des commerçants lui ont demandé si la Ville pouvait installer des poubelles sur la rue Châteauguay afin d'améliorer la propreté de la rue principale.

**M. Rémi Robidoux :** L'aréna est toujours en attente d'une subvention du gouvernement provincial.

Le comité du 150<sup>e</sup> anniversaire du Canada travaille ardemment aux préparations des festivités qui auront lieu le 1<sup>er</sup> juillet prochain sur le terrain de la foire.

**Mme Marielle Duhème :** Les Habitations des Tisserandes ont reçu une subvention salariale. Une 2<sup>e</sup> subvention leur a, également, été octroyée pour l'embauche d'un préposé à l'entretien ménagé, pour une période de 6 mois.

**M. Florent Ricard :** Le Marché Fermier aura une rencontre au cours de cette semaine.

**André Brunette :** La Ville a installé des panneaux publicitaires aux entrées principales de celle-ci, divulguant le nouveau slogan «Vibrante et accueillante». Il est maintenant possible d'accéder au nouveau compte Facebook de la Ville.

### **Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé;

17-05-01-4379

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** la séance soit levée à 19 h 52.

Adopté

---

André Brunette, Maire

---

Denyse Jeanneau, Greffière